

1. CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser au Comité Régional d'Équitation Centre-Val de Loire par email à centre-val-de-loire@ffe.com avant le 06/10/2024.

2. QUALITE ET INFRASTRUCTURES

- Piste d'une superficie de 3 600m² minimum.
- Terrain de détente garantissant l'intégrité physique des chevaux avec un entretien du paddock durant toutes les épreuves.

Si le paddock est trop petit, une piste d'échauffement sur le plat doit être mise à disposition.

- Écuries offrant conditions de sécurité et de confort : alimentations en eau, en électricité, et des douches pour les chevaux.
- Toilettes sur le site obligatoires, douches pour cavaliers et accompagnateurs souhaitées.
- Restauration avec repas chaud.
- 50 places assises minimum le long du terrain.

3. OFFICIELS DE COMPETITION

Le chef de piste se doit d'être inscrit sur la liste des « officiels de compétition » de la FFE, de grade National ou supérieur.

4. PROGRAMME DU CONCOURS

Le programme du concours doit être conçu par l'organisateur du concours puis validé par le Comité Régional d'Équitation Centre Val de Loire avant publication.

5. EPREUVES OBLIGATOIRES A PROGRAMMER

- Amateur 1
- Amateur 2
- Amateur 3

Type d'épreuve : Mixte ou Grand Prix à définir en concertation avec le CRE CVL.

La technicité des épreuves devra prendre en compte la date de l'étape concernée en fonction du calendrier des échéances nationales.

Les étapes du circuit régional sont coefficient 2 comme le précise le règlement FFE en vigueur.

6. FINALE DU CIRCUIT REGIONAL

Le circuit sera composé de maximum 9 étapes + 1 finale.

Aucune étape ne comptera double dans le calcul des points du classement du circuit régional.

L'étape finale sera programmée à la même date pour les 4 disciplines présentes au circuit régional.

7. PARTENAIRES DU CIRCUIT REGIONAL

Les partenaires du Circuit Régional devront avoir la possibilité d'être physiquement présents sur les étapes, notamment par la mise à disposition d'un emplacement pour toute la durée du concours et par la mise en place de supports de communication sur le site.

8. SELLERIES

Les selleries partenaires du circuit pourront exposer gratuitement sur les étapes du circuit.

9. RECOMPENSES

Le Comité Régional d'Équitation s'engage à fournir les lots, trophées, plaques et flots aux 3 premiers classés de l'épreuve. L'organisateur du concours devra obligatoirement prévoir des récompenses pour tous les concurrents classés.

10. ANNULATION

En cas d'annulation de l'étape avant la fin de la clôture des engagements,

- L'organisateur propose une nouvelle date au CRECVL.
- Les lots envoyés par le CRE doivent être restitués dans un délai de 2 semaines aux frais de l'organisateur du concours.

En cas d'annulation non justifiée, l'organisateur pourrait être pénalisé dans sa demande d'étape du circuit régional l'année suivante.